

**DEPARTEMENT DU NORD**  
-----  
**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**  
-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN**  
*Séance du 6 juin 2024*

L'an deux mille vingt quatre , le six juin , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 30 mai 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 25

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – TAIRA Marylène (à partir du point 3) - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints  
Messieurs et Mesdames - PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle -- CANIVET Bertrand – EZAHOUID Mohamed - - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon (jusqu'au point 2)  
Monsieur SENEZ Jean Pierre à Madame FERREN Claudine  
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Monsieur DOISY Bernard  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Madame AMADEI Corinne  
Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur EZAHOUID Mohamed

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui

*assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

*Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.*

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

*> NOMME – Mohamed EZAHOUID - secrétaire de séance.*

*Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 6 juin 2024 ci-dessus mentionné,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*Mohamed EZAHOUID*



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MEZ', written over a faint grid background.

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous Préfecture de DOUAI le et publication le*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS,*